

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt huit avril à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze avril deux mille quatorze s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame PANTIC, Maire

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, Maire, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. MARAIS Bruno. M. BIVILLE Jean-Pierre M. BARROIS Vincent, Mme DUPETIT Martine, M. MARTIGNY Philippe, , Mme PANDOLFO Anne, M. MARZOCCHI Stéphane, Mme MATRAT Christine

Absents excusés : M. DALENCOURT Rémy donne pouvoir à M. MARAIS Bruno

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

## VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité

De voter le taux des quatre taxes locales pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation	15.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.23 %
CFE	21.11 %

## CARTE SCOLAIRE 2014 - 2015

Le Maire propose de reconduire la subvention accordée pour les cartes de transport scolaire pour l'année 2014 - 20145 concernant les cartes Optile et Imagine « R » pour les collèges et lycées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire cette subvention pour un montant de 35.00€ par carte scolaire optile pour les élèves des collèges, et 45.00 € par carte Imagine « R » pour les lycées pour l'année 2014-2015 à l'unanimité

## Subventions aux associations

Madame le Maire propose d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public, de les inscrire au budget primitif 2014, au compte 6574 et le CCAS au compte 6573

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

D'accorder des subventions aux associations de droit privé et public. Elles se décomposent comme suite :

○ AJCS : 1000.00 €

- ADMR Nucourt Vexin Ouest : 100.00 €
- Association Pour l'église de Saint Cyr en Arthies : 600.00 €
- Ligue contre le cancer : 50.00 €
- Section jeunes sapeur pompiers : 100.00 €
- Syndicat intercommunal des établissements pour Handicapés du val de Seine : 397.00 €
- CCAS : 2 000.00 €

Demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Madame le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de réhabiliter le logement social situé dans le bâtiment de la mairie au dessus de la salle du conseil et du secrétariat de mairie après que le locataire soit parti. Cette opération est urgente en raison de la détérioration de celui-ci. Cette réhabilitation est nécessaire pour une nouvelle location en restant un logement social. Plusieurs devis ont été demandés.

Madame le Maire propose de demander la dotation d'équipement des territoires ruraux afin de financer les travaux d'un montant 15 414.41 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide à l'unanimité de rénover le logement social pour un montant 15 414.41 € TTC-13 995.10€ HT

De demander la dotation d'équipement des territoires ruraux

Plan de financement:

total	13 995.10 € HT (15 414.41 TTC)
DETR 60 %	8 397.06 €
Fond Propres	7 017.35€

S'engage à compléter le financement sur ces fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant

S'engage à prendre en charge le cas échéants, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Fonctionnement

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	110 035.69 €	70 produits des services	9 200.00 €
012 charges de personnel	80 000.00 €	73 impôts et taxes	159 981.00 €
014 atténuations de charges	24 271.00 €	74 dotations participations	41 345.00 €
65 autres charges	52 903.00 €	75 autres produits gestions	13 500.00 €
66 charges financières	2 450.00 €	77 produit exceptionnels	7 263.00 €
042 opérations d'ordre	9 360.97 €	002 résultats reportés	55 231.66 €
023 vrt à la section investissement	7 500.00 €		
total	286 520.66 €	total	286 520.66 €

Investissement

Libellé	Dépense		Recettes
16 remboursements emprunt	14 860.00 €	13 subventions d'investisse	27 454.00 €
204 sub équipement	16 500.00 €	10 dotation	11 000.00 €
21 immobilisations	16 100.00 €	1068 excédent de fonctiont	50 106.14 €
001 solde reporté	57 961.11 €	040 opérations d'ordre	9 360.97 €
		021 vrt à la section de fonctio	7 500.00 €
Total	105 421.11 €	Total	105 421.11 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2014

points divers

Commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. celle -ci est composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de dresser la liste des contribuables de la commune afin de pouvoir communiquer la liste de 24 noms afin que la direction générale des finances publiques puisse désigner les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cérémonie du 8 mai

Une invitation sera distribuée dans les boites aux lettres des Saint Cyriens pour le déroulement de cette cérémonie au Monument aux Morts à 10 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 05 mai 2014

Le Maire  
Martine PANTIC